



**UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**

# Projet institutionnel

**2021 - 2026**

**SOU MIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDAF 53 DU JEUDI 03 JUIN 2021**

# SOMMAIRE

Edito.....	p.2
Historique de l'Unaf et des Udaf.....	p.3
Evolution de l'Udaf en chiffres.....	p.4
Historique de l'Udaf de la Mayenne.....	p.5-6
L'évolution des services de l'Udaf.....	p.7
Nos valeurs.....	p.8
Nos missions.....	p.9
Nos orientations stratégiques.....	p.10

# Edito

---

Née en 1945, l'Union des Associations Familiales évolue pour s'adapter aux besoins des familles mais aussi aux conceptions de la société. Les familles, multiples, singulières et uniques ont ainsi développé les associations à but familial et la législation a évolué.

L'Udaf de la Mayenne, au nom du **Code de l'Action Sociale et des Familles**, représente officiellement les familles du département auprès des pouvoirs publics, en tenant compte des évolutions de la société.

Pour cela, l'Udaf 53 identifie les besoins et les préoccupations des familles mayennaises et de ses associations adhérentes et associées, pour s'en faire le relais lors de ses nombreuses représentations, au sein des structures départementales et régionales et des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

Ce travail de terrain permet à l'Udaf, "**Maison pour les familles**", de définir ses orientations, les moyens à mettre en oeuvre et les services à déployer pour assurer ses missions.

Parce que nous avons besoin d'unir nos forces pour aider et soutenir les familles, l'Udaf de la Mayenne a besoin de **l'adhésion et de l'implication de toutes les associations familiales** du département.

Pour défendre au mieux les familles, il est également nécessaire que les décideurs et les financeurs soient informés et interpellés régulièrement sur la situation et les besoins des familles pour pouvoir déployer une politique familiale digne de ce nom avec les moyens nécessaires.

Nos grandes orientations sont ainsi définies jusqu'en 2026 et ce, dans l'intérêt et au service des familles mayennaises.

Odile GOMBAULT,  
Présidente

# Historique de l'Unaf et des Udaf

A la fin du XIXème siècle, les premières associations qui favorisent l'entraide entre les familles s'organisent et commencent progressivement à défendre leurs intérêts.

## 1945

L'ordonnance du 3 mars 1945 officialise la volonté du Gouvernement Provisoire de la République d'associer les familles à la reconstruction de la France au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle institue un **corps familial unique** et un **monopole de la représentation publique** de toutes les familles en France par l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) et les Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf). Ces institutions ont pour mission de représenter les familles et dialoguer avec les pouvoirs publics. Cette ordonnance permet également de donner un cadre législatif à cette mission de représentation.

## 1978

Les 5 Udaf des Pays de la Loire s'associent pour mettre en place la structure associative "Conférence Régionale des Udaf des Pays de la Loire". Reconnue ensuite par la modification des statuts de l'Unaf, toutes les régions ont la possibilité de se structurer juridiquement avec une seule dénomination adoptée **en 1986** : l'Union Régionale des Associations Familiales (Uraf). Le siège de l'Uraf des Pays de la Loire se trouve à Nantes.

## 2002

L'Uraf des Pays de la Loire crée l'Observatoire de la Famille : outil qui permet, à l'aide d'enquêtes sur les 5 départements de mieux connaître les attentes et les besoins des familles. Il permet aussi, auprès des partenaires et des pouvoirs publics, de valoriser et reconnaître le travail des Udaf.

## 1951

La loi du 24 mai 1951 (autorisation d'un prélèvement sur les ressources de la branche famille) et le décret du 19 juillet 1951 (**création d'un fonds spécial**) dotent les unions de moyens pour mener les différentes missions qui leur sont confiées.

## 1975

La loi du 11 juillet 1975 **modifie** le Code de la Famille et de l'Aide Sociale (renommé en 2000 le Code de l'Action Sociale et des Familles) :

- Un collège d'administrateurs désignés par les mouvements familiaux du département est créé au sein de son Conseil d'Administration. Il s'ajoute ainsi aux administrateurs élus par l'Assemblée Générale
- La loi ouvre l'accès aux familles monoparentales, étrangères et aux associations défendant des buts spécifiques. Elle reconnaît la famille hors mariage et la filiation naturelle.

En 1976, la loi précise que les familles étrangères résidant régulièrement en France peuvent adhérer à une association familiale.

## 2005

Les réformes du 20 décembre 2004 et du 27 juin 2005 modifient le fonds spécial. Elles introduisent les **conventions d'objectifs entre l'Etat et l'Unaf** et entre l'Unaf et les Udaf. Elles clarifient les actions conduites par l'Udaf qui sont évaluées annuellement et retranscrites de manière plus visible à l'extérieur et auprès des Pouvoirs Publics.



## Evolution de l'Udaf en chiffres

**124**  
associations adhérentes

**33**  
administrateurs

**121**  
représentants  
familiaux

Evolution du nombre de salariés depuis 2010



# Historique de l'Udaf de la Mayenne

## Vie institutionnelle

1945

Le Centre Départemental de Coordination des Activités Familiales devient l'Union Départementale des Associations Familiales.

1954

L'Udaf siège officiellement dans le Bureau d'Aide Sociale de chaque commune (futur CCAS). Elle nomme ainsi 250 représentants Udaf pour 276 communes.

1978

Mise en place de la "Conférence Régionale des Udaf des Pays de la Loire" par les Udaf des Pays de la Loire qui deviendra en 1986 l'Union Régionale des Associations Familiales (Uraf).

1995

L'Udaf s'installe dans les locaux dans lesquels elle se trouve encore aujourd'hui.

L'Udaf fête ses 50 ans

## Vie des services



UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

1984

L'Udaf gère le **service des Tutelles**. 476 mesures seront suivies pendant la 1ère année.

Mise en place du **service Familles Conseil** destiné à la Défense du Consommateur.

1997

1999 - 2000

Création du **service Parentalité**. Lancement de "**Lire et faire lire**" en partenariat avec la Fédération des Associations Laiques FAL53.

2005

L'Udaf fête ses 60 ans



2012

L'Udaf obtient le label «**Maison pour les Familles**»

2015

L'Udaf fête ses 70 ans



2001 - 2002

Création du **service de médiation familiale**.  
Création de l'Observatoire de la Famille avec les membres de l'Uraf.

2006

Création des **ateliers Familles et Médias** (sensibilisation au numérique)

2007

Création du **service d'Aide aux Tuteurs Familiaux**, en partenariat avec l'ATMP 53

2008

Création du **service de micro-crédit**

2010

Le **service d'Aide Educative Budgétaire** est créé afin d'accompagner les familles dans la gestion de leur budget

2017

Création du **service Parents Solos**, en partenariat avec Familles de France 53

2019

Ouverture du **service d'Accompagnement Social Lié au Logement**, qui a pour but de faciliter l'accès au premier logement

L'Udaf est labellisée **Point Conseil Budget**

2020

Création du **Service d'Appui à l'Accueil Familial**

La médiation familiale participe à l'expérimentation d'un dispositif de médiation familiale pour les aidants de personnes en perte d'autonomie

# L'évolution des services de l'Udaf

Parentalité

Médiation  
familiale

Défense du  
consommateur

En 2014 : 130 demandes  
En 2020 : 276 demandes

En 2014 : 184 dossiers  
En 2020 : 232 dossiers

## ↗ Lire et faire lire

En 2014 : 53 structures partenaires  
En 2020 : 85 structures partenaires

## ↗ Cafés Parents

En 2014 : 8 cafés-parents  
En 2019 : 16 cafés-parents

## Ateliers numériques

173 participants/an

Service de  
Mesures  
de Protection

En 2014 : 1 595 mesures  
En 2020 : 1 658 mesures

Point Conseil  
Budget  
- Micro-crédit  
social

En 2020 : 255 demandes

**NOUVEAU**

Parents solos

En 2020 : 53 parents concernés

Aide aux  
Tuteurs Familiaux

En 2014 : 136 demandes  
En 2020 : 587 demandes

Médiation  
locative

En 2014 : 25 logements  
En 2020 : 25 logements

**NOUVEAU**

Service d'Appui à  
l'Accueil Familial

**NOUVEAU**

Accompagnement  
Social Lié au  
Logement

En 2020 : 63 familles accompagnées

## NOS VALEURS

### Unir

les associations familiales mayennaises. **Rassembler les forces et les idées** pour mieux défendre les familles du département.

---

### Respect

des idées et des opinions exprimées au sein de l'institution. Cet **esprit de tolérance** et de **convivialité** contribue également à la richesse de la politique familiale.

### Indépendance

de l'Udaf vis-à-vis de tout parti politique et de toute religion. Elle s'exprime en toute **liberté** et défend toutes les familles quelles que soient leurs croyances, leur appartenance politique et leur situation géographique au sein du département.

### Engagement

**au service de toutes les familles** du département. **Porteur et acteur** d'actions pour les familles, l'institution est également **force de proposition** auprès des pouvoirs publics.

## NOS MISSIONS

Le Code de l'Action Sociale et des Familles définit les 4 missions des Udaf de France :

- **Représenter officiellement** l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics
- **Donner des avis** aux pouvoirs publics sur des questions d'ordre familial
- **Gérer des services** confiés par l'Etat et des services mis en place sur sa propre initiative
- **Représenter** de plein droit les familles **devant la justice**

L'Udaf s'engage également :

- vis-à-vis des associations familiales

- **Accompagner, soutenir et rassembler l'ensemble des associations familiales** sans faire preuve d'ingérence
- **Être le relais de communication interactive** avec les associations adhérentes et membres associés
- **S'adapter à l'évolution des technologies et transmettre son savoir** sur ce sujet à ses adhérents

- vis-à-vis des familles

- **Accueillir, informer, écouter**
- **Communiquer, être un relais**
- **Être une aide** pour le quotidien des mayennais
- **Être un lien** pour tous sans exception
- **Créer, développer des actions** adaptées aux besoins
- **Soutenir les initiatives** liées aux familles
- **Porter une attention particulière à la politique familiale et à son évolution**

- vis-à-vis des pouvoirs publics

- **Être force de propositions** auprès des partenaires économiques et sociaux

Mais également **appréhender les difficultés mayennaises** en lien avec la crise sanitaire et **faire connaître l'action de l'Unaf** dans notre réseau.

## 1

### Agir pour et avec les familles

- Intensifier notre mission auprès des pouvoirs publics
- Développer notre stratégie de communication externe afin d'être mieux identifiés
- Rester réactif aux évolutions de la politique familiale
- Etre innovant en tenant compte des propositions existantes, de l'environnement
- Adapter nos services aux besoins des familles

## 2

### S'appuyer sur un réseau solide de représentants et d'associations familiales

- Accompagner nos représentants familiaux et valoriser leurs actions
- Valoriser les actions de nos associations
- Utiliser notre réseau comme acteur de la remontée d'information des familles
- Animer avec force le réseau CCAS
- Soutenir le monde associatif face à l'évolution de l'engagement bénévole
- Donner une nouvelle impulsion à la conférence des mouvements (rencontre annuelle du mouvement familial)

## 3

### Etre à l'écoute de notre environnement pour adapter nos actions

- Etablir périodiquement des bilans de nos actions et de nos rencontres
- Faire des bilans un véritable outil de communication
- Transformer nos propositions en actions en respectant la légitimité des acteurs mayennais
- Utiliser le flux d'informations issu de notre réseau afin d'optimiser nos activités et nos actions

## 4

### Développer une politique interne de communication en lien avec la stratégie de l'Institution

- Améliorer la communication interne
- Développer l'interaction entre nos services pour favoriser l'implication et la participation des administrateurs et des salariés
- Faciliter l'exercice des missions des administrateurs et des représentants Udaf